

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 06/10/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC PETITE ARCHE A ACHERES : AVENANT N°11
--

<u>Date d'affichage de la convocation</u> 06/10/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 19/10/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude
--	---	--

Etaient présents : 117

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (140)

Absent(s) représenté(s) : 16

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BOURSALI Karim a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
DE LAURENS Benoît a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à BERMANN Clara
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
JAUNET Suzanne a donné pouvoir à DUMOULIN Pierre-Yves
LEFRANC Christophe a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
MEUNIER Patrick a donné pouvoir à DEBUISSER Michèle
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques
MULLER Guy a donné pouvoir à LONGEAULT François
SAINZ Luis a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude

SMAANI Aline a donné pouvoir à PELATAN Gaëlle

Absent(s) non représenté(s) : 0

Absent(s) non excusé(s) : 7

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BOUDET Maurice, BRUSSEAU Pascal, CHARBIT Jean-Christophe, PIERRET Dominique, RIPART Jean-Marie

126 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

4 ABSTENTION :

BORDG Michaël, NAUTH Cyril, SOUSSI Elsa, VIREY Louis-Armand

3 NE PREND PAS PART :

COLLADO Pascal, EL BELLAJ Jamila, OURS-PRISBIL Gérard

EXPOSÉ

Par délibération du Conseil municipal du 13 février 2004, la commune d'Achères a confié à la société anonyme d'économie mixte d'ingénierie et de développement économiques (SIDEK) l'aménagement de la zone d'aménagement concerté de la Petite Arche à Achères suivant convention publique d'aménagement signée le 22 mars 2004.

Depuis, 10 avenants ont été approuvés par délibérations du Conseil municipal de la commune d'Achères.

La livraison de la Lisière Saint Jean est prévue pour juin 2024. Afin d'assurer son achèvement et celui des espaces publics en limite de propriété du centre technique municipal de la commune d'Achères, les parties ont décidé de proroger la durée de la concession d'aménagement jusqu'au 30 juin 2024.

Le présent avenant n° 11 a donc pour objet :

- de modifier la durée de la concession d'aménagement,
- de modifier les modalités forfaitaires de rémunération qui en découlent.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°11 à la concession d'aménagement de la ZAC de la Petite Arche à Achères,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant avec la société Séquano et tous les actes, pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20,

VU le code de la commande publique et notamment l'article R. 3135-7,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2019-09-26_41 du 26 septembre 2019, approuvant la concession d'aménagement de la commune d'Achères à la Communauté urbaine,

VU l'avenant n°1, approuvé par délibération du Conseil municipal de la commune d'Achères du 14 décembre 2006 et signé le 9 mars 2007, modifiant le périmètre de la zone d'aménagement concerté et renommant la convention publique d'aménagement en traité de concession d'aménagement,

VU l'avenant n°2, approuvé par délibération du Conseil municipal de la commune d'Achères du 25 septembre 2008 et signé le 17 octobre 2008, prorogeant la concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2013,

VU l'avenant n°3, approuvé par délibération du Conseil municipal de la commune d'Achères du 7 octobre 2009 et signé le 14 octobre 2009, relatif à la substitution de la SEM SIDEC, société absorbée, par la société d'économie mixte (SEM) dénommée Séquano Aménagement, par suite de la fusion-absorption des sociétés SIDEC et Sodedat 93,

VU l'avenant n°4, approuvé par délibération du Conseil municipal de la commune d'Achères du 21 octobre 2010 et signé le 6 décembre 2010, modifiant les modalités de perception de la rémunération par l'aménageur,

VU l'avenant n°5, approuvé par délibération du Conseil municipal de la commune d'Achères du 14 septembre 2011 et signé le 9 février 2012, prorogeant la concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2016 et modifiant le montant de la participation de la commune au coût de l'opération arrêté au 31 décembre 2010,

VU l'avenant n°6, approuvé par délibération du Conseil municipal de la commune d'Achères du 13 avril 2016 et signé le 14 novembre 2016, modifiant la concession d'aménagement afin d'intégrer les nouvelles dispositions du dossier de réalisation modificatif n°2 de la zone d'aménagement concerté, en particulier le programme des équipements publics modifié, prorogeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2020 et arrêtant la participation financière de la commune d'Achères au coût de réalisation de l'opération au montant de 200 000 € versé au 31 décembre 2015,

VU l'avenant n°7, approuvé par délibération du Conseil municipal de la commune d'Achères du 9 novembre 2017 et signé le 15 décembre 2017, ajustant les modalités de perception de la rémunération de l'aménageur afin de s'adapter aux frais réels du concessionnaire sur la durée de la concession prorogée par l'avenant n°6,

VU l'avenant n°8, approuvé par délibérations du Conseil municipal de la commune d'Achères du 24 septembre 2019 et du Conseil communautaire du 26 septembre 2019, et signé le 30 janvier 2020, substituant la commune d'Achères par la Communauté urbaine à compter du 1^{er} janvier 2021 en qualité de concédant et précisant les modalités de gouvernance de la concession d'aménagement,

VU l'avenant n° 9, approuvé par délibération du Conseil communautaire du 23 septembre 2021 et signé le 15 octobre 2021, prorogeant la durée de la concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2022,

VU l'avenant n°10 à la concession d'aménagement de la zone d'aménagement concerté de la Petite Arche à Achères portant prolongation de sa durée d'un an et les changements de modalités de rémunération de l'aménageur,

VU le projet d'avenant n°11 à la concession d'aménagement de la ZAC de la Petite Arche à Achères portant prolongation de sa durée de 6 mois,

VU l'avis favorable émis par la Commission 3 - Aménagement du territoire le 03 octobre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°11 au traité de concession d'aménagement de ZAC de la Petite Arche à Achères.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant avec la société Séquano et tous les documents, actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 19/10/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 18/10/2023

Exécutoire le : 19/10/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 12 octobre 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile